Image not found or type unknown

motifs d expulsion d un locataire indesirable

Par **jojov12**, le **06/12/2010** à **11:40**

proprietaire d une batisse en sci,un de mes locataire a decidé de ne plus payer son loyer depuis un an.tres procedurier,il a jugé interessant pour lui de m assigner au tribunal pour un probleme d humidité(anterieur a ma prise de possession du bien)sans justificatif de degas des eaux.m a demandé de refaire entierement son logement.
mais encore il se melle des affaires de tous les autres locataires et les agace en leur demandant de ne plus payer leur loyer a leur tour.
non content de tout cela il se permet meme d inviter des membres de son association dans le jardin commun(gennant ainci les autres locataires)
il a meme fait intervenir une societe pour la construction d une avencée en onduline sans préalablement me demander une permission.
un contacte tres ouleux c est installé entre nous et nous ne pouvons le contacter que par le biai d un avocat.
devant une accumulation de situation telle je desire a present mettre en vente.
ce locataire risque a present de s opposer aux visites ponctuelles qu il pourrait y avoir a l avenir.

verni par ces specimens j en ai un autre qui lui paye son loyer quand il veu ,possede un chien qui a degradé serieusement son logement et qui pour finir risque d etre interné en prison pour trafic et nuisances dans de quartier.

encore une petite pour la route,j en ai encore un autre qui me fait le coup de la larme chaude et prefere payer ses impots que son loyer

cout total de l histoire environ 4000 euros dans la nature.

desemparé je n ai plus de solution si ce n est attendre les fin de baux?
pourriez vous m aider

Par **Domil**, le **06/12/2010** à **13:37**

Les baux se reconduisent tacitement donc si vous attendez simplement la fin des baux, ça sera le commencement.
Puisque vous avez un avocat, voyez avec lui parce que vous êtes proche de faire des choses vous mettant en tort

Par ex

- la dégradation d'un logement par un chien ne vous concerne que lorsque vous récupérez ce bien
- qu'un locataire agace les autres, ne vous regarde pas
- la vie privée des locataires ne vous regarde pas
- il semble normal de jouir d'un jardin commun

Tenez-vous en aux faits qui vous regardent en tant que bailleur notamment l'absence de paiement des loyers (commandement de payer par huissier pour commencer)

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés